

Commune de Chalais
aménagement local

LEGENDE

DEGRES DE
SENSIBILITE

2
2
2
2
2
3
2/3

ZONES:

Zone centre village
Zone d'extension village 0.40
Zone d'habitat collectif 0.80
Zone d'habitat individuel 0.40
Zone résidentielle petit chenal 0.40
Zone mixte habitat - commerce - artisanat 0.80
Zone de constructions et d'installations publiques A + B
Zone d'activités sportives destinées au domaine stable
P.A.S. : plan d'affectation spéciale
Zone agricole de pâturages
Zone agricole protégée
Zone de protection de la nature
Zone de protection du paysage
Zone de protection archéologique
Aire forestière (à titre indicatif)
Zone de danger d'inertie de terrain (glissement)

Un TP M2 domaine stable de Vercorin, homologué le 16 mai 2012

plan d'affectation des zones n° 4

Vercorin

ECHELLE	REVISION	FORMAT	DATE	MODIFICATION	mai 93	mai 98
1:2000	DU PAL 1987	1:12 m2	nov 1987	nov 93 juin 95 janv 96 oct 96 oct 96	mai 93 mai 93 nov 95 nov 95 nov 95	mai 98 janv 03 avril 06

Bureau technique Guy Zen Fuffin, 3950 Sierre

Plan approuvé par l'Assemblée communale du 15 juin 1998

le Président



le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 18.08.1999

Corrections matérielles
homologuées le

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 17.05.2006

Droit de sceller: Fr.

L'annexe:

Le plan d'affectation



Selon décision du Conseil d'Etat du 23.02.2013
cahier des charges n° 7 : zone tampon mixte à aménager
cahier des charges n° 8 : zone d'habitat collectif à aménager